Comité technique des DDI (6 septembre 2018)

[Article mis à jour le 12 septembre 2018.]

Suite à la parution le 24 juillet de la circulaire du premier ministre sur l'« *organisation territoriale des services publics* », un comité technique s'est réuni le 6 septembre 2018, sous la présidence de Marc Guillaume, secrétaire général du gouvernement.

La CFDT y était représentée par Stéphane Boutorine, Thibaut Favier et Myriam Prigent. À cette occasion, elle a fait la déclaration suivante :

« Monsieur le secrétaire général du gouvernement,

Ce comité technique convoqué dans l'urgence témoigne d'une volonté de réforme de l'action publique précipitée, voire d'un passage en force.

Toutefois, la circulaire du premier ministre évoque une réflexion basée sur les missions et non un simple « coup de rabot » qui impacterait toutes les missions de façon indifférenciée.

La CFDT a toujours dénoncé, notamment depuis la RGPP, la

réduction aveugle des effectifs sans adaptation aux besoins réels ni remise à plat des missions de service public. La réduction constante des effectifs depuis plus de dix ans a entraîné une dégradation continue des conditions de travail des agents et du service rendu aux usagers. Cette situation dégradée induit une perte de sens et un mal-être ressenti par de plus en plus d'agents.

La circulaire du premier ministre est pour le moins prescriptive, mais elle semble faire état de la volonté du gouvernement d'interroger les missions de l'État, des collectivités et des opérateurs ainsi que leur organisation.

Pour la CFDT, **la méthode retenue** dans la circulaire concernant les DDI **n'est pas respectueuse du dialogue social** :

– par sa précipitation : publication de la circulaire fin juillet et réunion du comité technique aujourd'hui. Difficile dans ces conditions de s'entendre sur des diagnostics régionaux partagés, comme l'évoque la circulaire ;

–l'article 5 qui conclut la circulaire est évocateur d'un projet en partie ficelé : « *une fois les décisions rendues, les CT seront consultés…* » ;

–par l'absence de place laissée à la parole des agents : comment se passera la concertation dans les services ? Des espaces d'expression pour les agents sont-ils envisagés ?

– les projets qui remonteront des délégations régionales et des préfectures de département seront-ils communiqués aux organisations syndicales dans un souci de transparence ?

Par ailleurs, **la méthode retenue présente des incohérences et révèle de graves lacunes pour l'aide à la décision** :

– la concertation devra croiser des remontées verticales (ministérielles) et horizontales (territoriales), mais l'articulation est loin d'être faite : comment avoir aujourd'hui une vue sur une réorganisation régionale alors que les projections ministérielles en termes de moyens humains ne sont pas connues (nous pensons en particulier au service 3E de la Direccte avec un rabot des moyens, annoncé cet été) ;

– les projets bien ficelés doivent s'appuyer sur une sérieuse évaluation des politiques publiques. En particulier, les bilans étayés des réformes antérieures en matière d'impact sur les missions de service public et sur l'adéquation des moyens ne sont pas disponibles ;

– la CFDT pense qu'une cartographie des services publics et des opérateurs serait utile, incluant les évolutions dans le temps ;

– il en va de même pour la nécessité de conduire des études d'impacts sur les transformations envisagées ;

– les sujets des conditions de travail et de la qualité de vie

au travail sont absents de la circulaire : pour nous ils doivent faire partie des objectifs.

S'agissant des **transformations envisagées**, la CFDT est attachée à un service public de qualité. Elle n'est pas opposée par principe aux évolutions. Elle envisage l'avenir des services publics en intégrant les évolutions fortes que connaît le travail, en particulier le numérique et les transitions climatique et énergétique. Elle n'aborde pas la question budgétaire de manière dogmatique. Mais elle considère que l'avenir des services publics doit se construire par le dialogue social, avec les agents, les organisations syndicales, en misant notamment sur la qualité de vie au travail. L'évaluation des politiques publiques doit permettre d'éviter les coups de boutoir politiques et les effets d'annonce aux conséquences non maîtrisées. Ces dernières années, nous avons connu de nombreux ratés de méthode et trop de services s'en sont trouvés déstructurés. Le malaise est prégnant. Si la logique comptable est bien perçue, le sens des transformations, pour les usagers et les agents, l'est beaucoup moins.

Nous sommes clairement opposés aux annonces faites durant l'été, concernant la déconstruction de certains services, sans consultation des agents, ce qui entraîne des situations de désarroi. Nous pensons notamment aux DRDJSCS et aux Direccte.

La question des **périmètres des services de préfectures et des**

DDI reste entière. La circulaire semble ouvrir avec précipitation beaucoup de possibilités.

La question de la **territorialité de l'action publique** telle qu'elle est posée dans la circulaire mérite une grande attention, d'autant que les interprétations peuvent être diverses selon les régions. Nous comprenons que le niveau départemental serait renforcé, mais qu'également des portes s'ouvriraient sur l'infra-départemental et l'interdépartemental, dans une logique de plus grande proximité. Pour l'heure, nous souhaiterions que vous nous fassiez part de votre vision sur cette question.

Concernant le **renforcement de la proximité des services publics d'État**, comment ne pas souscrire aux intentions affichées, d'autant que le désir de proximité est l'une des attentes importantes de nos concitoyens ? Mais nous avons de sérieux doutes sur cette équation complexe : comment avoir en même temps moins d'agents, plus de mutualisation et plus de sites ?

Les outils et mesures RH sont indispensables. Elles feront l'objet de l'un des chantiers de concertation menés par le secrétaire d'État Olivier Dussopt avec les organisations syndicales représentatives. Les mesures devront être concertées et plus ambitieuses que celles mises en œuvre en 2015 pour accompagner les fusions de services liées à la réforme territoriale.

Des transformations du service public comptables et technocratiques, sans réel dialogue social, sans évaluation des services publics, sans donner du sens aux missions, pour nous, c'est le monde ancien. Ce n'est pas celui des agents attachés au sens de leur travail et à la qualité du service public. »

> *La CFDT regrette qu'aucun nouvel élément d'information digne d'intérêt ou susceptible de faire évoluer la réflexion n'ait été apporté au cours de ce comité technique, qui s'est réduit à une séance collective de lecture de la circulaire du 24 juillet 2018.*